



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020

Le 19 février 2022, à Aiguilles, les membres de l'association Label Aiguilles se sont réunis dans la salle polyvalente d'Aiguilles en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Mickaël BUCCI, président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme Corinne Moutte, trésorière de l'association.

Plus du quart des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 5 du règlement intérieur.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral 2020
- Rapport financier 2020

A l'issue de la lecture du rapport moral et du rapport financier, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral : l'Assemblée Générale donne quitus à l'unanimité

Rapport financier : l'Assemblée Générale donne quitus à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Aiguilles, le 19 février 2022

Le Président de séance
Mickaël Bucci

La Secrétaire de séance
Corinne Moutte